

M. DALLAS WERT

90

LA PRÉSIDENTE :

Et j'invite maintenant Monsieur Dallas Wert à prendre la parole. Alors, Monsieur Wert, je vous rappelle les règles. Vous disposez d'une période de 10 minutes pour exposer votre opinion. Ensuite les commissaires auront également une dizaine de minutes pour échanger avec vous.

95

Alors, nous vous écoutons.

M. DALLAS WERT :

100

Oui, bonjour. Merci de m'avoir donné l'opportunité de donner mon opinion sur ce projet. Si je regarde les plans ici, c'est un très beau projet mixte. J'aime bien l'école avec ses cours sur les toits et les différents niveaux de niveau 1 à 5, ça varie, c'est en fait très, très beau au niveau architecture.

105

Quand je regarde les plans, ma suggestion serait de, s'ils peuvent considérer de mettre le logement d'habitation vers le parc, ce serait beaucoup plus... bon, avantageux pour eux et l'avantage de ça c'est que si l'école, la cour d'école était vers l'Allée des Chiffonniers et l'habitation vers Allée des Vraquiers vers le parc, c'est que l'entourage de l'habitation présentement est entourée des édifices de huit étages.

110

C'est-à-dire la Coop au nord, vers l'est on a l'édifice Bäss de 8 étages et vers le sud, on a l'édifice du NOCA. Et l'habitation sociale où ils sont situés, vont recevoir très peu de lumière.

115

Présentement, sur l'Allée des Charbonniers où il y a le Bassin du Havre et le NOCA, c'est presque toujours noir sur cette Allée des Charbonniers. Donc, pour les habitants du projet social, ils auraient beaucoup plus de lumière et ce serait beaucoup plus agréable pour eux d'avoir la vue sur le parc.

120 Et il y a un grand avantage à tous les résidents de l'entourage, dans les trois résidents de l'entourage parce que le Bäss aurait une vue un peu plus dégagée s'ils étaient vers la vue de l'école, qui varie de un niveau à cinq. Qui permettent plus de lumière dans ce secteur-là.

125 La Coop également. Tous les balcons de la Coop sont situés face vers le canal, auraient une vue plus dégagée qui varie de un à cinq, ils auraient plus de lumière. Et le NOCA aussi aurait une vue un peu plus dégagée et le soleil de l'après-midi.

130 Présentement, où on a la cour d'école, il fait face à la Coop, mais c'est une grande façade avec aucune fenêtre. C'est-à-dire, c'est dommage parce que Griffintown peut être dense au niveau de la quantité d'édifices ou entouré d'édifices et dans un cas comme ça, c'est que si on a une cour d'école qui varie de un à cinq étages, c'est un espace dégagé.

135 Ça permet à plus de lumière de rentrer dans le secteur et ça serait bien qu'il y ait au moins des résidents aux alentours qui puissent profiter de cet avantage-là, de ce dégagement-là d'un beau projet d'architecture parce que je trouve que la cour d'école c'est très beau. Le niveau 1 à 5 qu'ils ont fait avec les toits, la gym ou les cours d'école.

140 Et je trouve ça très bien d'avoir, de mélanger les deux. Voilà. Voilà, c'est tout je crois.

LA PRÉSIDENTE :

145 C'est bien. Alors, on voudrait vous poser quelques questions. Peut-être aussi valider des points de vue qui ont été exprimés par les citoyens jusqu'ici, soit dans la séance d'hier ou encore dans certaines opinions écrites qui nous ont été soumises.

145 Peut-être pour commencer. Ce qu'on a compris dans la séance, lors de la séance d'information sur le *Projet de construction d'une école et de logements sociaux*, c'est qu'entre autres le choix avait été fait de mettre l'école face au parc parce que la cour de récréation de l'école était limitée.

150 À preuve, il y a une proposition par le Centre de services scolaire de mettre une cour de
récréation sur le toit de l'école, parce que vous savez qu'il y a un ratio espace/nombre d'enfants
dans un établissement scolaire.

155 Alors, donc on était amenés donc à mettre un espace de récréation pour les enfants sur le
toit de l'école, en plus de la cour de récréation qui donne sur le parc du Bassin-à-Bois. Et
l'intention c'était aussi peut-être d'avoir une entente avec la ville de Montréal pour que les enfants
utilisent, les élèves plutôt, utilisent la cour de, le parc comme lieu aussi de récréation.

160 Si vous étiez disons à la place de la Commission scolaire, ou en tout cas, si vous aviez à
arbitrer un choix entre l'accès des élèves au parc et l'accès des citoyens qui habiteraient les
logements, comment vous positionneriez-vous ?

M. DALLAS WERT :

165 Mais est-ce qu'on pourrait avoir les deux ? C'est-à-dire, on pourrait avoir un couloir ou un
chemin qui mène vers le parc de l'école, parce que de toute façon l'école représente la moitié du
terrain, non ?

LA PRÉSIDENTE :

170 Oui.

M. DALLAS WERT :

175 Donc, ça pourrait être une solution gagnante pour les deux.

LA PRÉSIDENTE :

180 O.K., alors ça c'est une proposition. Alors, je vous remercie. Est-ce que un de mes collègues, Martine ou Pierre-Constantin vous souhaiteriez poser une question ?

LE COMMISSAIRE :

185 Oui. Merci de votre intervention, Monsieur Wert. C'est par rapport, je n'ai pas grande idée sur le plan architectural. Je comprends très bien votre suggestion, mais je me demandais et si on le change, est-ce que ça aura un impact sur le plan architectural de manière à ce qu'on puisse réaliser un projet intégré, à voir les logements sociaux et l'école en même temps ?

190 **M. DALLAS WERT :**

Ça, ça serait aux architectes de revoir sur ce plan de terrain s'ils peuvent déplacer les édifices pour pouvoir accommoder les deux dans le même genre de type de projet qu'ils veulent faire.

195

LE COMMISSAIRE :

Merci.

200 **M. DALLAS WERT :**

C'est juste que je croie que ça serait une solution gagnante pour tous les résidents. C'est-à-dire les résidents pour les logements sociaux qui auraient une vue sur le parc. Pour le projet de Coop, il y aurait une vue plus dégagée parce que la cour d'école varie de un à cinq étages qui permet à beaucoup plus de lumière de rentrer dans ce secteur-là pour le projet Bäss et le projet NOCA.

205

210 Peut-être, comme l'école va représenter la moitié du (inaudible), avoir peut-être un chemin ou un chemin qui amène vers le parc public pour que quand les enfants ont la récréo.

L'autre question c'est est-ce que les enfants pendant les heures d'école ont le droit d'aller dans le parc ? Parce que... je ne sais pas.

215 **LE COMMISSAIRE :**

Je n'ai pas cette information, c'est une information qu'on pourrait aller chercher, mais je ne le sais pas.

220 **M. DALLAS WERT :**

Oui, parce que je suis sûr qu'avant et après l'école ils vont jouer dans le parc, ce qui est tout à fait normal.

225 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Wert, j'aimerais vous poser une question concernant le pavillon et le projet de patinoire qui est prévu dans non pas le parc du Bassin-à-Bois, mais l'autre parc qui est le parc du Bassin...

230 **M. DALLAS WERT :**

Oui, où vous allez avoir l'espèce d'édifice qui (inaudible).

235

LA PRÉSIDENTE :

240 Qu'est-ce que vous pensez de ce projet-là d'aménager ce parc-là avec une patinoire et d'y installer un pavillon qui va permettre de loger la surfaceuse à glace et permettre aux gens d'enfiler leurs patins ?

M. DALLAS WERT :

245 Oui, tout à fait. En fait, c'est très, très beau le parc, j'ai vu le plan et tout ça, mais encore ce que je suggère avec l'édifice, là où vous allez garder la zamboni, pourquoi pas le mettre l'autre côté du parc vers la rue William, parce que les gens, c'est un très beau secteur maintenant avec tous les nouveaux édifices et les parcs que vous avez ajoutés et tout ça, mais les gens vont se retrouver à marcher près du canal et la rue du Bassin qui devrait être une rue en général assez tranquille.

250 Et pourquoi ne pas mettre cet édifice-là où vous gardez la zamboni à l'autre bout du parc, vers la rue William où il y a plus de circulation de voitures et tout ça, qui serait l'entrée du parc ?
255 Mais ça c'est mon avis. C'est... you know.

Mais je trouve que ça serait peut-être comme mieux placé, je ne sais pas pourquoi, parce que peut-être on marcherait sur la rue du Bassin avec les parcs – il y a un parc de l'autre côté également. Il y a le canal, c'est plus tranquille dans ce secteur-là, alors que vers la rue William c'est un peu plus achalandé. Toutes les voitures pour les projets de condo vont rentrer beaucoup dans ces endroits-là pour le stationnement. On peut peut-être le mettre là.

LA PRÉSIDENTE :

265 Proposition. Autre question de la part de mes collègues commissaires ?

LE COMMISSAIRE :

270 Pour moi, ça va, merci.

LA PRÉSIDENTE :

275 Martine ?

LA COMMISSAIRE :

280 Oui, juste pour ma compréhension, Monsieur Wert. Avec ce que vous proposez, est-ce que la disposition de la cour d'école elle se retrouverait à être sur le côté de la rue ou d'avantage vers le côté des résidences ?

M. DALLAS WERT :

285 Bien elle pourrait être, la cour d'école pourrait être vers l'Allée des Charbonniers et coin Bassin, parce que toute cette cour-là, comme vous voulez, ça peut être un des deux, parce que les toits varient de un à cinq étages. Donc, déjà là ça va dégager beaucoup avec tous les édifices aux alentours.

LA COMMISSAIRE :

290 Donc, vous misez beaucoup sur un dégagement qui permettrait de l'ensoleillement.

M. DALLAS WERT :

295 Oui, oui.

LA COMMISSAIRE :

300 Est-ce que dans notre réflexion vous pensez qu'il pourrait y avoir des enjeux prévisibles en termes de nuisance s'il y aurait une redistribution des lieux, notamment des cours d'école ?

M. DALLAS WERT :

305 Vous voulez dire si ça peut nuire avoir une cour d'école devant les édifices, les résidences ?

LA COMMISSAIRE :

310 Exact. Est-ce que vous pensez qu'on devrait avoir une réflexion sur peut-être le bruit si jamais effectivement les cours d'école sont déplacées ?

M. DALLAS WERT :

315 Non. Non, moi j'aime bien. Pour moi, avoir des, entendre des enfants jouer dehors c'est la vie du quartier.

LA COMMISSAIRE :

320 Très bien, merci. C'est très intéressant.

LA PRÉSIDENTE :

325 Bien. Alors, si on n'a pas d'autre question du côté de la commission, il me reste à vous remercier de votre présentation. Alors bonne fin d'après-midi.

M. DALLAS WERT :

330 Merci.

Mme CATHERINE JOUBERT
COALITION DE LA PETITE-BOURGOGNE/QUARTIER EN SANTÉ

335

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant Madame Catherine Joubert.

340

Mme CATHERINE JOUBERT :

Bonjour, tout le monde. Donc nous c'est une intervention au nom de la Coalition de la Petite-Bourgogne, Table de quartier ici qui est en charge là du quartier de Petite-Bourgogne et de Griffintown.

345

Donc nous avons un Comité sur l'aménagement et le milieu de vie. Donc c'est surtout en termes de discussions qu'on a dans ce comité-là puis aussi de voir les préoccupations de résidents et d'organisations du quartier.

350

Quand je dis « le quartier », là je parle autant de Griffintown que de la Petite-Bourgogne. Juste pour que ça soit plus fluide.

355

Donc voilà. En fait, nous ça fait quand même plusieurs années qu'on suit la progression de la situation à Griffintown, qu'on est aux aguets de voir comment va ce développement-là.